

L'ÉCHO DILON


*Saint-Odilon
de-Cranbourne*

AU COEUR d'un monde de possibilités DEPUIS 1855

VOLUME 10 NUMÉRO 3

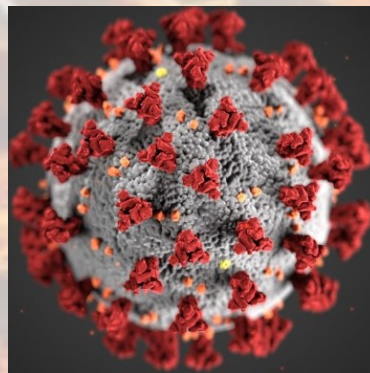
Automne 2020

Depuis le 1^{er} octobre,
la région de Chaudière Appalaches, plus
précisément la MRC Robert-Cliche a atteint
le palier 4 - soit le niveau **ROUGE**

**Voici les mesures qui nous touchent di-
rectement:**

La Bibliothèque sera ouverte pour des
prêts de livres seulement; réservation
par téléphone.

Bureau municipal nous sommes en at-
tente des réponses concernant les mesures à
appliquer pour les réu-
nions du conseil et
autres. Suivez notre page
Facebook pour connaître
les mesures à venir.



Prochaine
parution
Décembre 2020

L'ÉCHOdilon est notre bulletin
trimestriel d'informations
municipales, communautaires,
sportives et récréatives dis-
tribué gratuitement à tous les
résidents de Saint-Odilon.

Le contenu des textes est la
responsabilité de chaque
auteur ou organisme.

Rédaction et mise en page:

Mélissa Chrétien
Dominique Giguère

Collaboratrice:

Denise Roy

**Municipalité de Saint-
Odilon-de-Cranbourne**

111, rue Hôtel de ville
Saint-Odilon

Tél: 418-464-4801

Fax: 418-464-4800

www.saint-odilon.qc.ca

Des nouvelles de votre Municipalité

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

Règlement 383-2020 Modifiant le règlement de zonage 324-2014

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DOMINIQUE GIGUÈRE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

À l'effet qu'une consultation écrite sur le projet de règlement 383-2020 modifiant le règlement de zonage 324-2014 se déroulera du 1^{er} au 15 octobre 2020 et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur la modification proposée.

Le projet de règlement 383-2020 vise :

- À créer les zones résidentielles moyenne densité Rm-95 et Rm-96.
- À modifier le plan de zonage afin d'inclure les zones Rm-95 et Rm-96



- À modifier la Grille des spécifications des usages tel qu'indiqué à l'article 3 du Règlement de Zonage afin :
 - ◇ d'inclure la zone Rm-95
 - ◇ d'inclure la zone Rm-96
 - ◇ d'autoriser dans toutes les zones industrielles (I) les usages relatifs à la production végétale en serre, ou à l'intérieur d'un bâtiment fermé, à titre d'usages spécifiquement autorisés.
 - ◇ d'autoriser dans la zone Rf-80 l'usage relatif à l'implantation de garderie à titre d'usage spécifiquement autorisé.

En raison de la situation entourant la pandémie de la COVID-19, la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a privilégié une consultation écrite. Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires peuvent le faire du 1^{er} au 15 octobre 2020 par courriel à melissa.chretien@saint-odilon.qc.ca ou par la poste à Mélissa Chrétien, responsable de l'urbanisme à l'adresse suivante : 111 rue Hôtel-de-Ville, Saint-Odilon-de-Cranbourne (Québec) G0S 3A0.

Une copie du projet de règlement 383-2020 peut être consultée au bureau de la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne, durant les heures normales d'ouverture. Le projet de règlement peut également être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.saint-odilon.qc.ca/reglements/>. De plus, ce projet de règlement no 383-2020 contient au moins une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Odilon-de-Cranbourne
Ce 23 septembre 2020

Dominique Giguère
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

Règlement 384-2020 Modifiant le plan d'urbanisme 322-2014

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DOMINIQUE GIGUÈRE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

À l'effet qu'une consultation écrite sur le projet de règlement 384-2020 modifiant le plan d'urbanisme 322-2014 se déroulera du 1^{er} au 15 octobre 2020 et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur la modification proposée.

Le projet de règlement 384-2020 vise la modification des usages autorisés en Affectation Industrielle pour autoriser, sous certaines conditions, les classes d'usages Agricole et Forestière dans le plan d'urbanisme 322-2014. Également, le plan des Affectations du sol, faisant parti de la liste des plans au Plan d'urbanisme 322-2014 est modifié pour inclure une nouvelle zone résidentielle moyenne densité.

En raison de la situation entourant la pandémie de la COVID-19, la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a privilégié une consultation écrite. Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires peuvent le faire du 1^{er} au 15 octobre 2020 par courriel à melissa.chretien@saint-odilon.qc.ca ou par la poste à Mélissa Chrétien, responsable de l'urbanisme à l'adresse suivante : 111 rue Hôtel-de-Ville, Saint-Odilon-de-Cranbourne (Québec) G0S 3A0.

Une copie du projet de règlement 384-2020 peut être consultée au bureau de la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne, durant les heures normales d'ouverture. Le projet de règlement peut également être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.saint-odilon.qc.ca/reglements/>. De plus, ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Odilon-de-Cranbourne
Ce 23 septembre 2020

Dominique Giguère
Directrice générale et Secrétaire-trésorière



AVIS

CHANGEMENT DE PROCÉDURE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

À la séance du 3 décembre 2018, le conseil municipal a voté pour un changement au niveau de la tolérance pour le non-paiement des taxes.

En fait, le Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) prévoit que les municipalités ont le droit de vendre une propriété si les taxes municipales ou scolaires n'ont pas été payées. Présentement, la Municipalité acceptait un délai de 3 ans avant d'entamer des procédures.

Nous remarquons, depuis quelques années, une tendance à la hausse du montant des taxes en retard et il est important, voir essentiel, de diminuer ce montant. En plus d'être difficile pour le citoyen accumulant 3 ans de taxes retard de payer, la Municipalité voit ses liquidités affectées.

Il a donc été décidé de diminuer le délai pour vente pour non-paiement de taxes de trois à deux ans et ce, à partir de l'année financière 2020. Donc, en janvier 2021, une propriété pourra être vendue pour non-paiement de taxes pour les montants dus de 2019 et précédents.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer au bureau municipal (418-464-4801).



Abris d'hiver et clôtures à neige

Les abris d'hiver pour les voitures (garage de toile), peuvent être érigés à compter du **15 octobre** prochain. Ils doivent être installés à plus de 2 mètres de l'emprise de la rue et à plus de 0.6 mètre d'un trottoir.

Concernant les clôtures à neige, elles sont permises à compter du 15 octobre à condition qu'elles ne soient pas installées à une distance inférieure à 1.5 mètre d'une borne-fontaine et de toute limite de terrain.



PERMIS et Règlements d'urbanisme

Vous êtes propriétaire d'une résidence ou d'un immeuble et vous voulez faire des travaux divers? Avant d'entreprendre ceux-ci, il est primordial de vérifier s'ils nécessitent l'obtention au préalable d'un permis ou certificat d'autorisation.

Cette étape peut paraître fastidieuse mais elle s'avère très importante. Elle peut vous éviter des conséquences fâcheuses telles que des amendes et même l'obligation de démolir les travaux entrepris, ainsi que des problèmes au moment de vendre votre propriété.

Plusieurs types de travaux requièrent un permis ou certificat. Il est faux de penser qu'un permis est nécessaire seulement pour la construction de maison, garage ou remise. En effet, les rénovations, l'installation d'une piscine ou d'un spa, l'aménagement d'une allée d'accès à une résidence ou d'un stationnement et l'implantation d'un muret, haie ou clôture sont quelques exemples qui requièrent également un permis ou certificat.

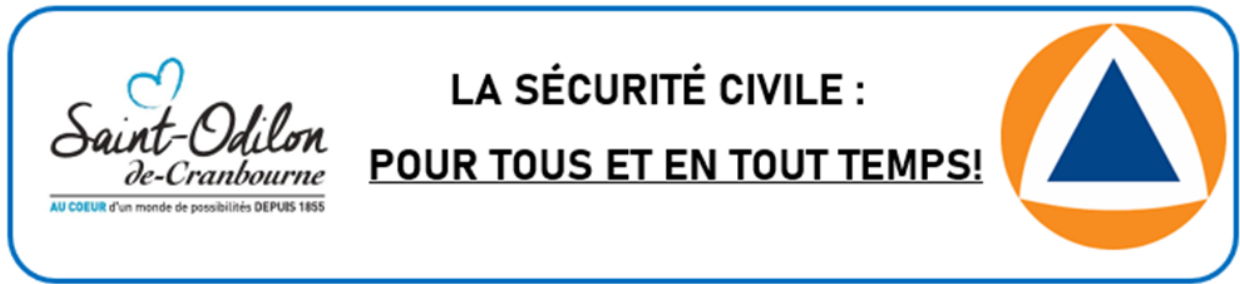
Même si, à première vue, une demande de permis semble restrictive pour le propriétaire, elle sert à le protéger, à protéger son entourage et à conserver une uniformité du territoire.

N'oubliez pas que lors de la vente de votre propriété, vous devrez à ce moment fournir les copies de permis à l'arpenteur pour la production d'un certificat de localisation. Vaut mieux défrayer le coût du permis et ainsi éviter quelques centaines de dollars pour vous conformer à la réglementation en vigueur.

En 2014, la Municipalité a entrepris une révision complète de ses règlements d'urbanisme. Les derniers règlements datant de 1990, le Conseil souhaitait à ce moment gérer de façon harmonieuse le développement et l'aménagement de son territoire en fonction des nouvelles réalités du milieu.

En urbanisme, les décisions ont un impact non seulement aujourd'hui, mais aussi pour notre futur. L'adoption de règlements et de leurs modifications visent surtout à préserver et à améliorer la qualité de vie des citoyens.





Préparer sa trousse d'urgence pour la maison

Ayez en tout temps à la maison une trousse d'urgence (sac à dos ou bac) contenant les articles nécessaires pour permettre à votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'un sinistre. Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible. Vérifiez son contenu chaque année et remplacez les piles et les réserves d'eau au besoin.

Voici les 7 articles essentiels à avoir dans votre trousse d'urgence :

- Eau potable (6 litres par personne);
- Nourriture non périssable (pour au moins 3 jours);
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles – piles de rechange;
- Lampe frontale ou de poche – piles de rechange ou lampe à manivelle;
- Briquet ou allumettes et chandelles;

Trousse de premiers soins – antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.;

Préparer sa trousse de secours pour la voiture

En cas de panne, d'accident ou simplement pour affronter l'hiver, ayez une trousse de secours pour la voiture.

Si vous êtes coincé dans votre véhicule :


- Signalez votre situation en appelant le 911;
- Restez calme et demeurez dans votre voiture;
- Allumez vos feux de détresse;
- Économisez la batterie de votre voiture en alternant l'utilisation de la lumière, du chauffage et de la radio;
- S'il fait noir, allumez la lumière intérieure du véhicule afin d'être visible pour les secouristes;
- Bougez pour activer votre circulation sanguine et pour éviter de vous endormir;
- Soyez attentif aux symptômes d'hypothermie.

Si vous devez allumer le moteur pour conserver la chaleur dans le véhicule, évitez une intoxication au monoxyde de carbone en suivant les règles suivantes :

- Assurez-vous que la neige ne bouche pas le tuyau d'échappement;
- Ouvrez légèrement la fenêtre du côté opposé au vent avant d'allumer le moteur;
- Faites tourner le moteur de votre voiture durant une dizaine de minutes par période de 30 minutes.

Avant de prendre la route, renseignez-vous sur les conditions routières en consultant Quebec511. Si les conditions routières sont difficiles, ne vous déplacez qu'en cas d'absolue nécessité.

Prochains articles : Comment vous préparer à un sinistre spécifique



ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

par **CITAM**

IMPORTANT | URGENCE : recevez les alertes municipales de Saint-Odilon-de-Cranbourne !

C'est dans des moments comme celui-ci que l'alerte de masse prend toute son importance. C'est pourquoi la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne vous offre la possibilité de vous tenir mieux informé, entre autres, lors des situations d'urgence.

Recevez les alertes de la Municipalité en vous inscrivant gratuitement au système d'alertes et de notifications de masse CITAM.

Pourquoi s'inscrire ?

- ✓ Vous recevrez de l'information ou des consignes essentielles en cas de situation d'urgence;
- ✓ Les alertes sont transmises par téléphone, par courriel et/ou SMS;
- ✓ Vous choisissez les alertes et les notifications que vous souhaitez recevoir (Sécurité publique, travaux publics, loisir, culture, vie communautaire et informations générales);

SOYEZ REJOIGNABLE RAPIDEMENT PAR VOTRE MUNICIPALITÉ EN CAS D'ALERTE

Alertes et communications paramétrables selon vos préférences
Plusieurs types d'alertes | Communications par téléphone, mobile, SMS, courriel

Inscrivez-vous !

✓ Vos données sont confidentielles.

Note: les gens qui demeurent à l'extérieur mais qui travaillent à St-Odilon peuvent s'inscrire en écrivant l'adresse de l'entreprise où ils travaillent.



Nous désirons souhaiter la bienvenue à notre nouveau responsable des loisirs, M. Jean-François Breton. Celui-ci a débuté ses fonctions le 2 septembre dernier. Vous pouvez le rejoindre au même numéro 418-464-4040 ou via Facebook par la page de l'OTJ.

Bienvenue Jean-François et bon succès!

RAPPEL BOITE AUX LETTRES



La Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne **ne peut être tenue responsable** du bris d'une boîte aux lettres, de lumières ou sentinelles installées en bordure de la route, bacs à déchets ou poubelles survenu accidentellement à l'occasion d'opération de déneigement ou d'entretien.

Pour éviter les risques de bris des boîtes aux lettres, la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne vous recommande la boîte aux lettres faite de matériaux légers afin qu'elle ne constitue pas un obstacle dangereux pour les conducteurs. La Municipalité exige, dans tous les cas, que l'ensemble boîte aux lettres-poteau de support soit situé à une distance minimum de 5.25 mètres (17 pieds) du centre de la chaussée. De plus, la boîte aux lettres doit être installée près de l'entrée privée, du côté aval de la circulation, soit du côté droit lorsqu'on sort de l'entrée (voir la photo dessus).

Comme les années antérieures, un conteneur à feuilles sera déposé dans la cour du garage municipal pour que vous puissiez y déposer vos sacs de feuilles mortes. Il sera à votre disposition à compter de la première semaine d'octobre et ce jusqu'au début novembre. Seulement les sacs de feuilles peuvent y être déposés. Merci de votre collaboration !

CONTENEUR À FEUILLES

Comme les années antérieures, un conteneur à feuilles sera déposé dans la cour du garage municipal pour que vous puissiez y déposer vos sacs de feuilles mortes. Il sera à votre disposition à compter de la première semaine d'octobre et ce jusqu'au début novembre. Seulement les sacs de feuilles peuvent y être déposés. Merci de votre collaboration !



Photographie pour le calendrier 2021

Nous sommes à préparer la version 2021 du calendrier municipal. Nous avons encore une fois besoin de photos inédites qui représentent notre municipalité autant des paysages, des immeubles, que des photos d'activités qui se sont déroulées chez nous. Faites-nous les parvenir à la municipalité soit via l'adresse courriel suivante: info@saint-odilon.qc.ca ou en personne directement au bureau municipal et qui sait votre photo fera peut-être partie de notre calendrier 2021. Pour informations supplémentaires: 418-464-4801



LE TABLEAU DES HONNEURS !



Sur la photo : Les promoteurs de Fourche Cyr, soient M. Kevin Courtney, Mme Carine Lessard et M. Patrick Faucher. Ils sont accompagnés de M. Daniel Chaîné du CLD Robert-Cliche et Mme Denise Roy, mairesse de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Félicitations à l'entreprise [Fourche CYR](#) qui s'établit à [Municipalité Saint-Odilon de Cranbourne!](#)

Fourche Cyr fabrique et distribue des fourches à roches de haute gamme qui s'adaptent à des tracteurs de ferme ou à des pelles mécaniques de différentes grosseurs. La nouvelle entreprise découle de l'acquisition, par les promoteurs M. Kevin Courtney, sa conjointe Mme Carine Lessard et M. Patrick Faucher, d'une entreprise artisanale existante depuis 18 ans. Nouvelle incorporation, les activités manufacturières sont implantées dans le local appartenant à Agence mécanique Courtney à Saint-Odilon-de-Cranbourne

Depuis le 1er juillet 2020, l'Auberge jeunesse 3^{ième} âge située en plein cœur du village a changé d'administration.

Les nouveaux propriétaires sont Katy Brochu et Martin Lambert. Martin est natif de St-Joseph, fils de Jean-Marie Lambert (Stanislas Lambert) et de Raymonde Poulin (Georges Poulin originaire de St-Odilon), Katy native de St-Elzéar fille de Serge Brochu (Maurice Brochu) et de Louise Bélanger (Rolland Bélanger).

L'Auberge jeunesse 3^{ième} âge contient 13 appartements pour personnes autonomes de 65 ans et plus incluant le service de 3 repas par jour, excellente nourriture, salle de billard, salle de jeux et une belle ambiance familiale. Pour plus d'information 418-464-4646.



Bravo à Andy Kirouak, un agriculteur de 24 ans de Saint-Odilon-de-Cranbourne, qui participera à la prochaine saison de L'Amour est dans le pré, diffusée sur les ondes de Noovo. Producteur laitier et porcin, Andy travaille depuis qu'il a 8 ans sur la ferme de son beau-père, une ferme laitière de grande taille. Il partage son temps entre le métier de pompier à Victoriaville, pompier volontaire à Saint-Odilon-de-Cranbourne et celui d'agriculteur.



Félicitations et soyons fiers de ces belles réussites !

Les cours d'eau sur le territoire de la MRC Robert-Cliche

Obstruction dans un cours d'eau ou présence de castors?

Vous avez connaissance qu'il y a une obstruction dans un cours d'eau et le niveau d'eau monte et menace de la sécurité des personnes et des biens, l'obstruction devra être enlevée afin de rétablir le libre écoulement de l'eau.

En situation d'urgence : veuillez contacter votre municipalité ou faire le 911.

En situation non urgente, mais préoccupante : veuillez contacter la MRC Robert-Cliche au 418 774-9828.

Une obstruction dans un cours d'eau est une obstruction qui gêne l'écoulement normal des eaux. Voici quelques exemples :

- Barrages de castors
- Pont et ponceau trop étroits
- Neige compactée, accumulation de glaces, affaissement de la rive dans le cours d'eau
- Troncs d'arbres ou autres débris

L'accumulation de sédiment n'est pas considérée comme une obstruction.

Si vous êtes informé qu'il y a un barrage de castor, des activités de castors ou une obstruction qui ne constitue pas une menace: veuillez aussi contacter la MRC Robert-Cliche. Ces informations nous serviront à prévenir le risque que comporte une obstruction de cours d'eau.

Entre autres, des castors qui colonisent un secteur construisent des barrages inondant un territoire. La colonie s'agrandit et les petits vont coloniser d'autres endroits et faire d'autres barrages. En sachant le plus tôt possible les endroits où il y a des castors actifs, nous pourrons agir en prévention et ainsi éviter ou réduire les dommages.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à la MRC Robert-Cliche au 418 774-9828.

Éric Jacques
Coordonnateur des cours d'eau
MRC Robert-Cliche

La Municipalité veut vendre

des tuiles de béton estampées servant au terrassement.

Quantité de tuiles: environ 300 tuiles.

Prix: 1.00\$ la tuile.

Pour informations veuillez communiquer avec Mme Dominique Giguère au 418-464-4801



< VOUS AVEZ UN PROJET D'ENTREPRISE ?

Pour savoir par où commencer, venez assister à la prochaine **séance d'info démarrage.**

Informations sur :

- **Plan d'affaires**
- **Financement**
- **Forme juridique**
- **Permis nécessaires**
- **Ressources disponibles**
- **Toute autre information pour « partir en affaires »**

Mercredi 28 octobre 2020 à 9h

Au CLD Robert-Cliche

- *En visioconférence* -

Inscriptions obligatoires : 418.397.4354 ou info@cldrc.qc.ca



Centre local de développement

La force du partenariat
ENRACINÉE EN NOUS!



Service incendie

Le panneau électrique

Entretien du panneau

- ◆ Laissez toujours en place le couvercle protecteur du panneau électrique afin d'éviter les risques d'électrisation et d'empêcher la poussière et l'humidité d'endommager les contacts électriques.
- ◆ Serrez une fois par année les fusibles.
- ◆ Vérifiez occasionnellement les panneaux à disjoncteurs, car ils peuvent aussi se desserrer.
- ◆ N'appliquez pas de peinture sur le panneau électrique, car elle pourrait prendre feu si un incendie se déclarait.

Remplacement d'un fusible ou d'un disjoncteur

- ◆ Si un fusible saute, vérifiez s'il n'y a pas trop d'appareils branchés sur ce circuit. Si c'est le cas, débranchez des appareils.
- ◆ Si un fusible saute sans raison apparente, ne le remplacez pas par un autre de calibre supérieur; communiquez plutôt avec un maître électricien.
- ◆ Évitez de remplacer un fusible ou un disjoncteur à la noirceur ni lorsque le plancher est humide, et évitez de toucher du métal.
- ◆ Ouvrez l'interrupteur principal (mettre la manette à OFF) avant de remplacer un fusible ou un disjoncteur.
- ◆ Ne remplacez jamais un fusible par une pièce de monnaie. N'utilisez jamais un bout de broche pour faire fonctionner un disjoncteur. Ce sont les fusibles et les disjoncteurs qui détectent les surcharges et empêchent le câble de prendre feu.



Type et calibre des fusibles

Vérifiez que les fusibles sont du calibre approprié :

- ◆ Pour les circuits d'éclairage et les prises de courant, utilisez des fusibles de 15 ampères.
- ◆ Employez un fusible D, à action différée, pour les appareils demandant beaucoup de courant au démarrage comme le réfrigérateur, le congélateur et le climatiseur.
- ◆ Utilisez un fusible P, réagissant aux surcharges et sensible à la chaleur, pour les autres circuits comme le chauffe-eau, la sècheuse à linge, le lave-vaisselle, les plinthes chauffantes et les calorifères.



Les cordons de rallonge et les câbles

- ◆ Utilisez des rallonges avec disjoncteur incorporé.
- ◆ N'employez pas de cordons de rallonge de façon permanente, débranchez-les après usage.
- ◆ Gardez les cordons de rallonge à la vue. Ne les cachez pas sous les tapis ou derrière les meubles, et ne les faites pas passer à travers un mur ou sous une porte.
- ◆ Évitez d'enrouler un cordon de rallonge lorsqu'il est branché. La chaleur dégagée au cœur de l'enroulement peut endommager la gaine protectrice et provoquer un arc électrique. Utilisez un cordon de rallonge plus court.
- ◆ N'appliquez pas de peinture sur les cordons de rallonge et les câbles, car la peinture assèche leur gaine. Celle-ci, en se fissurant, pourrait provoquer un arc électrique pouvant causer un incendie.
- ◆ Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.
- ◆ Ne suspendez pas un cordon de rallonge sur un crochet ou sur un clou.
- ◆ Cessez d'utiliser un appareil dont le câble dégage de la chaleur et dont la gaine présente des signes d'usure.
- ◆ Ne laissez pas pendre un appareil électrique à son câble.

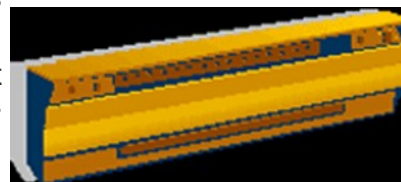
Les fiches, les prises de courant simples et les prises multiples

- ◆ Tirez sur la fiche pour débrancher un appareil et non sur le câble.
- ◆ Ne coupez pas la troisième dent d'une fiche, elle est nécessaire pour la mise à la terre de l'appareil.
- ◆ Assurez-vous que les prises de courant de la salle de bain et celles de l'extérieur possèdent un disjoncteur intégré. Les prises de courant extérieures doivent aussi posséder un couvercle protecteur.
- ◆ Assurez-vous qu'aucune fiche n'est coincée ou écrasée derrière un meuble.
- ◆ Ne branchez sur des prises multiples que des appareils à faible consommation comme une lampe de table, un radio-réveil ou la télévision.



Les plinthes de chauffage

- ◆ Éloignez les rideaux et les meubles des plinthes électriques d'au moins dix centimètres.
- ◆ Assurez-vous que l'intérieur des plinthes est vide de tout objet, comme du papier journal, et éloignez tout ce qui pourrait s'y retrouver accidentellement.
- ◆ N'appliquez pas de peinture sur une plinthe et son cordon. Les plinthes électriques sont recouvertes d'une peinture qui est cuite et dont on sait qu'elle ne s'enflammera pas. La peinture qu'on y appliquerait pourrait fissurer et prendre feu.



Pour information :

Robert Ruel

Directeur SSI, Saint-Odilon
robert.ruel@bobruel.com

Saison hiver 2020-2021

Cranbourne Stadium

Inscription à nos activités pour la saison

Cours de patin pour débutant :

Période : 8 novembre 2020 au 18 mars 2021

Durée : 18 semaines

Plage horaire: dimanche de 9h à 10h

Coût inscription : 65\$ membre

Ligue de hockey bottine femmes et hommes

Période : du 10 novembre 2020 au 18 mars 2021

Durée: 18 semaines

Plage horaire femme : les mardis 19h00 à 20h00

Plage horaire homme: les mercredis de 19h00 à 20h00

Coût inscription: 90\$ membre, 100\$ non-membre

Circuit de hockey maison St-O:

Période : du 9 novembre 2020 au 8 mars 2021

Durée : 18 semaines

Coût : 120\$ membre, 130\$ non-membre

3 groupes d'âge : 5-8 ans / 9-11 ans / 12-14 ans

Cours de danse enfant:

Détails à venir pour la possibilité de tenir ce cours.

Inscriptions toujours disponibles via la plateforme Qidigo à partir du 30 septembre jusqu'au 30 octobre.

Une soirée d'inscription aura lieu au Cranbourne Stadium le 14 octobre à compter de 18h00 jusqu'à 20h00.

C'est l'occasion de venir échanger avec Jean-François Breton, coordonnateur aux loisirs.



Nous restons à l'affut des directives émises par la Santé publique concernant la COVID

Suivez notre page Facebook pour connaître les développements concernant la tenue de nos activités.

🗨️ CAPSULE SAVAIS-TU QUE...? - Le sextage 🗨️



De plus en plus de jeunes utilisent les différents médias sociaux pour communiquer avec leurs amis. Cependant, les adolescents doivent faire attention à ce qu'ils envoient aux autres lorsqu'ils discutent via les réseaux sociaux. En effet, le sextage est encore d'actualité et ce phénomène est souvent méconnu pour certains. Pour vous aider à mieux comprendre ce qu'est le sextage, [Jeunesse, J'écoute](#) a mis sur pied un petit jeu interactif de prise de décisions sur le thème du sextage. Cette semaine, nous vous proposons d'essayer ce jeu virtuel pour mieux comprendre le sextage. *Parce*

qu'il faut être prudent sur les réseaux sociaux. 📱 💻

Pour faire le jeu interactif de prise de décisions sur le thème du sextage

➡️ <https://jeunessejecoute.ca/information/photos-intimes/>

Pour de plus amples informations au sujet du sextage

➡️ <https://jeunessejecoute.ca/information/sextage-la-vie-privee-et-la-loi/>

Escouade Canine MRC



Depuis quelques semaines, les membres de l'Escouade Canine MRC 2017 sillonnent la Municipalité pour procéder à l'enregistrement de vos chiens. Cette procédure est nécessaire afin de se rendre conforme à la loi entrée en vigueur en mars dernier concernant l'encadrement des chiens.

Merci de votre collaboration !

Rappel pour notre CVA

Bonjour à toutes et à tous,

Voici un simple rappel pour ceux et celles qui auraient oublié de retourner leur enveloppe de CVA. Dans un geste de solidarité, encore plus en ce temps de pandémie, nous espérons que chaque paroissien(ne) assumera sa responsabilité envers la mission de l'Église.

Par votre générosité, vous exprimez :

- votre appartenance à la communauté chrétienne;
- votre satisfaction de pouvoir compter, en cas de besoin, sur les services offerts par votre église, soit les baptêmes, sacrements, mariages, funérailles...
- Votre fierté de contribuer à l'entretien d'édifices qui font partie de notre patrimoine collectif.

La contribution volontaire annuelle (CVA) est l'activité principale de financement de notre paroisse. Vos dons nous permettent de demeurer une Église active! **Ils serviront toujours à assurer l'ensemble des activités de NOTRE communauté!**

Le montant accumulé à ce jour est de 26 740 \$, comparativement à l'an passé qui était de 44 580 \$, nous sommes donc à 18 260 \$ de notre objectif...

De plus, lors de l'orage du 29 mai dernier, la foudre a frappé le clocher de l'église endommageant le système électrique des cloches ainsi que ceux de la fournaise électrique. Ces dépenses imprévues sont venues s'ajouter aux coûts d'entretien, toujours présents, de notre église et de notre cimetière.

Le CCOL lance un rappel afin de maintenir son fonds de roulement.

L'Église, depuis ses débuts, représente un carrefour où des liens profonds se tissent entre des personnes différentes aux forces complémentaires. Notre communauté cherche à vivre une solidarité vraiment familiale. Un tel réseau, articulé d'amour autour du Christ, est appelé à rayonner!

**Nous avons GRANDEMENT besoin de votre soutien
qui est nécessaire à la continuité de tous ces services!**

Votre CCOL :
Lise Boily, coordonnatrice
Mariette Drouin
Simon Bilodeau
François Pouliot
Lise Maheux

Groupe de soutien pour proche aidant



Vous vous occupez d'un proche et vous aimeriez partager avec d'autres personnes qui sont dans la même situation que vous.

1 rencontre par mois touchant différents thèmes
Service gratuit

****Un proche-aidant est une personne (conjoint, enfant, fratrie etc.) qui prend soin d'un aîné de son entourage en perte d'autonomie ****

Pour informations et inscription, veuillez contacter Vanessa Rancourt au 418-397-0135 ou par courriel au aidant@cabbe.org

Connaissez-vous les services pour proche aidant du centre d'action bénévole?

Saviez-vous qu'en plus du service de soutien individuel, des rencontres à domicile, des services de répits gratuits, des cafés-rencontres et il y a aussi des groupes de soutien. Le CABBE aimerait d'ailleurs en débiter un à St-Odilon sous peu.



Centre d'Écoute du CEPS Beauce-Etchemins

Le Centre d'Écoute vous offre différentes conférences que vous pouvez offrir à votre clientèle et employés.

- Connaissances de soi;
- L'estime de soi;
- Les deuils et les pertes;
- Apprivoiser son ombre;
- Comment guérir d'une offense =le pardon;
- La Résilience;
- L'aide médicale à mourir;

De plus nous vous offrons une formation de 6 heures en écoute active afin de mieux outiller vos employés et bénévoles.

Pour plus d'information; 418-228-3106
cepsaa@ip4b.net
Alain Goulet (Directeur)

NB; Toutes les conférences peuvent se faire par vidéo conférence.



INSCRIPTIONS

Corps de cadets 2765 de Lac-Échemin

**NOS ACTIVITÉS SE DÉROULENT LE VENDREDI À
L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE LAC-ÉCHEMIN**

- » **SPORTS**
- » **PLEIN AIR**
- » **MUSIQUE**
- » **TIR DE PRÉCISION**
- » **EXERCICE MILITAIRE**
- » **LEADERSHIP ET ENCORE PLUS!**



Votre enfant a entre 12 et 18 ans? Il veut vivre une expérience hors du commun? Il veut participer à un large éventail d'activités et le tout **GRATUITEMENT**? Alors nous avons la solution pour lui !

Le Corps de cadets 2765 de Lac-Échemin lui permettra de s'épanouir, de travailler sa confiance tout en lui apportant une bonne préparation pour sa vie adulte. Les activités offertes par le programme sont extrêmement variées! On y trouve entre autres des activités sportives et des compétitions régionales, des activités en forêt, l'apprentissage de l'utilisation de la carte et de la boussole, du tir de précision, de la musique, des cours de secourisme, des camps d'été au Québec, au Canada et à l'extérieur du pays, des activités sociales, des emplois d'été pour les adolescent.es de 16 ans et beaucoup plus encore!

**CONTACTEZ-NOUS POUR
SAVOIR QUAND NOUS
REPRENDRONS NOS ACTIVITÉS!**

 facebook.com/CC2765

 cc2765_lacetchemin

 (418) 625 1304

 2765armee@cadets.gc.ca



<http://www.canada.ca/devenir-cadet>

Saint-Odilon de-Cranbourne

NOUVEAUX TERRAINS RÉSIDENTIELS DISPONIBLES

AU COEUR d'un monde de possibilités
DEPUIS 1855

saint-odilon.qc.ca

Contactez-nous 418 464-4801

■ Prêts à construire

Terrains à 2,00 \$ / pi²



Mamie-Soleil recherchée

Pour donner du répit à une nouvelle maman.

Contactez-nous :
418 221-7123
info@parrainagejeunesse.com

Nous recherchons des personnes voulant donner de leur temps à des nouvelles mamans pour s'occuper de bébés âgés de 0 à 1 an.

Pour plus d'informations, contactez-nous au 418 221-7123 ou à info@parrainagejeunesse.com.

PARRAINAGE JEUNESSE 

■ Votre Conseil Municipal

■ Maire:

■ Madame Denise Roy

■ Conseillers:

■ Mesdames Lynda Poulin

■ Peggy Poulin-Nolet

■ Messieurs Alain St-Hilaire

■ Mario Boily

■ Rénaud Rodrigue

■ Éric Morency

Les Séances régulières du Conseil Calendrier 2020

13 janvier-10 février-9 mars-6 avril-4 mai-

8 juin-6 juillet-10 août-14 septembre-

5 octobre-9 novembre-7 décembre.

C'est à vous de prendre la parole

À chaque séance publique du conseil, une période de questions ou d'opinions est réservée aux citoyens qui veulent prendre la parole. Tous les sujets concernant la vie de la municipalité sont permis sous réserve de l'acceptation par le maire.

Le Bureau Municipal est situé au
111, rue de l'hôtel de ville à
St-Odilon-de-Cranbourne, G0S 3A0
Tél: 418-464-4801
Télécopieur: 418-464-4800
Courriel: info@saint-odilon.qc.ca

Directrice générale-secrétaire-trésorière:

Mme Dominique Giguère

Directrice générale adjointe:

Mme Mélissa Chrétien

Coordonnateur au travaux publics:

Coordonnatrice des loisirs:

Jean-François Breton

Heures d'ouvertures: du lundi au jeudi de 8:00h à 12h et de 13h à 16:30h

Et le vendredi de 8:00h à 12h

Bibliothèque Municipale

111, rue de l'hôtel de ville

Heures d'ouvertures:

JEUDI: 14h à 16h et 18:30h à 20:30h

VENDREDI: 18:30h à 20:30h



Politique concernant l'édition du bulletin municipal

La municipalité de Saint-Odilon offre l'opportunité aux organismes sportifs et communautaires d'informer la collectivité de Saint-Odilon concernant leurs activités, rencontres et réunions.

Le comité mis en place se réserve le droit de refuser les textes inadéquats ou irrespectueux et non conformes.

S.v.p. veuillez respecter la date de tombée de chaque édition qui est indiquée sur la page couverture.

Tous les textes peuvent être acheminés à la Municipalité ou par courrier électronique à l'adresse suivante:

melissa.chretien@saint-odilon.qc.ca